

## REGLEMENT GRIMPETTE DE DUN 2018

### TEXTE DE LOI

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs et à la lutte contre le dopage. La participation aux compétitions sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition. Les certificats ou photocopies ne seront pas rendus aux athlètes (article 11, 2, 1 de la réglementation des courses hors stade). Attention, les licences de football, basket, badminton, UNSS ne permettront pas l'inscription à la grimpette ou la mini-grimpette.

### INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.